

MESSAGER DE TAHITI

Journal officiel des Établissements français de l'Océanie

PARAISANT TOUS LES JEUDIS A 3 HEURES DU SOIR



Matahiti 30. — N° 44.

TE VEA NO TAHITI

Mahana-maha-3 nov...

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance):
Un an..... 48 fr.
Six mois..... 28 »
Trois mois..... 16 »
Un numéro : 30 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

PRIX DES ANNONCES (au comptant):
Les 20 premières lignes..... 30 c. la ligne.
Au-dessus de 20 lignes..... 25 » 15.
Les annonces renouvelées se paient la moitié du prix de la première insertion.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Avis administratifs.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Nouvelles locales. — Distribution des prix aux apprentis. — Comité agricole et industriel : séance du 22 octobre 1881. — Bulletin télégraphique. — Mouvement commercial. — Mouvements du port. — Annonces. — Observations météorologiques.
PARTIE LITTÉRAIRE. — Philippe Messaros ou le dévouement d'un fils (suite).

PARTIE OFFICIELLE

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

Avis.

L'Ordonnateur porte à la connaissance de MM. les légionnaires et médaillés militaires les dispositions qui suivent, prescrites par la loi de finances du 29 juillet 1881 et notifiées au trésorier-payeur par la circulaire du 24 août de la même année :

« A partir du 1^{er} décembre 1881, les traitements de la Légion d'honneur et les traitements de la Médaille militaire seront payables aux époques des 1^{er} décembre et 1^{er} juin de chaque année.

« Par exception, les arriérés à payer le 1^{er} décembre 1881 comprendront seulement le montant des cinq premiers mois du deuxième semestre de 1881 échus à cette époque. »

4-1

Caisse agricole.

Les personnes désirant des traites de la Caisse agricole sont prévenues que samedi prochain 5 du courant, à 9 heures du matin, il sera procédé, au bureau de cette caisse, à l'adjudication de ces traites pour diverses sommes, selon la convenance des adjudicataires.

L'enchère partira de la prime de 3 pour 0/0, qui est adoptée comme mise à prix de l'adjudication.

Persons wishing to procure bills of the Caisse agricole are informed that on Saturday next, the 5th instant, at 9 o'clock in the morning, there will be a sale of these bills, at the office of the caisse, in sums drawn out to suit purchasers.

The bids to commence at the adopted premium of 3 per cent as a starting price for the sale.

Service des Approvisionnements.

Le public est prévenu que le samedi 5 novembre, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé dans le cabinet de l'Ordonnateur à l'adjudication, sur soumissions cachetées, de la fourniture de charbon d'Australie nécessaire au service de la flotte.

La fourniture comprend 1,000 tonnes et est divisée en deux lots, ainsi qu'il suit :

- 1^o 500,000 kilogrammes charbon de Bully, d'Australie;
- 2^o 500,000 kilogrammes charbon de Newcastle, d'Australie.

Les offres devront être distinctes pour chacun des lots, et les soumissions devront être contenues sous enveloppes fermées portant l'une des suscriptions ci-après :

Fourniture de 500 tonnes charbon de Newcastle, d'Australie.

Ou :

Fourniture de 500 tonnes charbon de Bully, d'Australie.

Le cahier des charges relatives à cette fourniture est déposé au bureau du commissaire aux approvisionnements, où il pourra en être pris connaissance tous les jours, dimanches et fêtes exceptés.

Service des Subsistances.

Le public est prévenu que le samedi 5 novembre 1881, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé à l'adjudication, sur soumissions cachetées, dans le cabinet de l'Ordonnateur, de la fourniture du bois à brûler nécessaire pendant les années 1882 et 1883 aux divers services de la colonie et aux bâtiments de la flotte en station ou de passage à Tahiti. Les soumissions devront être sous pli cacheté, portant en suscription : « Fourniture du bois à brûler. »

Le cahier des charges relatives à cette fourniture est déposé au bureau du commissaire aux subsistances, où il pourra en être pris connaissance tous les jours, dimanches et fêtes exceptés. 2-2

DIRECTION DE L'INTÉRIEUR

L'administration rappelle au public les prescriptions de l'arrêté du 28 juin 1867 interdisant la chasse des oiseaux à Tahiti et Moorea et prohibant le transport et la vente du gibier.

PARTIE NON OFFICIELLE

Papeete, le 3 novembre 1881.

Le Capitaine de vaisseau, Gouverneur des Établissements français de l'Océanie, recevra le mercredi 9 novembre, à 8 heures et demie.

En signe de deuil pour la douloureuse nouvelle de la mort du Président des États-Unis d'Amérique, les pavillons ont été mis en berne, pendant toute la journée du dimanche, sur tous les édifices publics.

Les bâtiments sur rade avaient hissé le petit pavois en berne, pavillon américain au grand-mât.

La frégate cuirassée la *Triomphante*, commandée par M. le capitaine de vaisseau Gervais, et portant le pavillon de l'amiral baron Brossard de Corbigny, a mouillé sur rade de Papeete le 30 octobre, à 7 heures du matin.

Malgré l'heure matinale, une nombreuse population s'était groupée sur les quais pour saluer de nouveau un bâtiment qui avait laissé à Tahiti de si bons souvenirs.

Espérons que nous garderons longtemps dans notre port ce beau navire, si sympathique à tous.

L'Amiral commandant en chef la division navale du Pacifique a bien voulu ordonner que sa musique jouerait sur la place du Gouvernement les mercredi, vendredi et samedi de chaque semaine.

La fanfare locale continuera à jouer le jeudi.

Distribution des Prix aux Apprentis.

Dimanche dernier, à 3 heures de l'après-midi, au milieu d'une nombreuse assistance, a eu lieu la distribution des prix aux apprentis, en présence de S. M. Pomare V et de M. le Gouverneur.

Au début de la séance, M. Bonet a prononcé l'allocution suivante : « Monsieur le Gouverneur, en vous présentant dans ces jeunes apprentis l'expression du concours de la population ouvrière au bien du pays dont l'administration vous est confiée, ce m'est un devoir agréable à remplir que de vous saluer en son nom et d'ajou-

ter ses sentiments particuliers de bienvenue au sentiment général de satisfaction qui a accueilli votre arrivée parmi nous.

« L'institution des apprentis est déjà si connue du public de Tahiti que je n'aurais m'abstenir de revenir sur son origine et son passé, si je n'avais l'obligation de vous la présenter en rendant à chacun le part de mérite et d'éloges qui lui est due. C'est ce que je vais essayer de faire aussi rapidement que possible.

« Cette institution est due à l'initiative de M. le curé de Papeete. Cherchant dans l'ordre utilitaire une direction aux goûts artistiques naturels d'une population au milieu de laquelle il a vécu de longues années et qu'il connaît bien, le premier M. l'abbé Colette a eu la pensée d'honorer à ses yeux, à l'égard du travail intellectuel, le travail manuel qu'elle considérait comme une sorte de déchéance, un signe de servilité, et dans ce but il a créé un moyen de collectes et concours à l'occasion duquel nous sommes aujourd'hui réunis.

« Mais pour réussir dans son entreprise l'aide des maîtres de toutes professions lui était indispensable. Tous, il faut le dire à leur louange, le lui ont apporté avec empressement, bravant les déceptions réservées à quiconque veut former des élèves dans ce pays dont la vie facile rend à sa population le travail peu attrayant lorsqu'il ne doit pas avoir le plaisir pour conclusion à bref délai.

« C'est ainsi, Monsieur le Gouverneur, que s'est fondée l'œuvre des apprentis, œuvre modeste, mais d'une utilité à l'abri de toute discussion. Sous son étiquette catholique, elle porte le cachet d'un libéralisme de bon aloi, celui qui a l'ordre pour principe ; et elle s'adresse à tous, sans distinction de provenance ou de croyance. Sa devise est : Moralisation par le travail.

« Ainsi l'ont entrepris le public, son juge souverain en définitive, qui n'a cessé de lui témoigner sa sympathie, et le gouvernement local, qui n'a voulu lui-même y prendre une part et l'a généreusement dotée.

« Avec ces précieuses concours, elle a prospéré. C'est par elle que notre colonie a vu grossir la population ouvrière de toutes professions dont elle a tant besoin. C'est elle qui chaque année arrache à l'oisiveté naïve nombre de jeunes gens dont elle fait des hommes utiles et de bons citoyens. Les chiffres parleront plus éloquemment que moi, si je vous dis que, dans l'espace de dix années, le nombre des apprentis venant à ce concours a passé de douze à quarante trois.

« Tels sont les résultats dus à cette œuvre qui se recommande d'elle-même à la sollicitude et aux encouragements de tous les amis du progrès en général, de celui de ce pays en particulier.

« Ainsi vous l'avez jugée sans doute, Monsieur le Gouverneur, en vous associant personnellement aux récompenses à décerner à ces jeunes ouvriers. Ainsi l'avez jugée comme vous M. le Contre-Amiral du Petit-Thouars qui présidait notre dernière distribution de prix et nous témoignait chaleureusement sa sympathie pour l'œuvre et ses promoteurs. Lui aussi s'associait aux récompenses qui furent alors distribuées, et pour nous marquer plus vivement encore son intérêt, il a tenu à nous laisser deux prix à donner cette année.

« Recevez tous les deux, Messieurs, l'expression de notre reconnaissance ; et c'est ici l'occasion de dire à ces jeunes gens qu'ils vous la marqueront le mieux, en ce qui les concerne, par leur assiduité au travail et leur persistance dans la voie où leurs maîtres les ont guidés.

« Je ne puis terminer sans vous remercier, Monsieur le Gouverneur, sans remercier S. M. le Roi Pomaré V et toutes les personnes qui ont bien voulu honorer de leur présence cette petite fête du travail professionnel ; et je n'ai plus qu'à passer la parole à M. l'abbé Colette, qui va vous donner connaissance du classement fait par la commission d'examen. »

Le Gouverneur, prenant la parole, a remercié le comité de l'accueil qui lui était fait, et a adressé des éloges au fondateur de l'œuvre et à ses courageux collaborateurs ; puis il a félicité les jeunes apprentis de leurs succès qui promettent pour Tahiti des ouvriers intelligents capables de rivaliser un jour avec les plus habiles. Il a terminé en exprimant le désir qu'ils n'oublient jamais les soins qui avaient entouré leurs débuts, et qu'ils se montrassent toujours bons et charitables pour tous.

LISTE DES PRIX DÉCERNÉS.

MENUISIERS.

1^{re} Division.

1. Tiabho, de Pare, apprenti de l'Artillerie.
2. Raibei, de Pare, apprenti de M. Leboucher.
3. Jean Schœlman, d'Atine, apprenti de M. Leboucher.
4. Tupai, de Taaitira, apprenti de M. Leboucher.

2^e Division.

1. Taahiti, de Paca, apprenti de M. Bonbridge.
2. Tehu, d'Arue, apprenti de M. Huat.
3. Teino Alfred, de Moorea, apprenti de la Mission.

1. Mamoi, de Paca, apprenti de M. Huat, avec tous les éloges de la commission.
2. Rei, de Papeete, apprenti de M. Guilloix.
3. Samuera, de Paca, apprenti de M. Guilloix.
4. Vanaa, de Paca, apprenti de M. Guilloix.
5. Maua, d'Arue, apprenti de M. Guilloix.

3^e Division.

1. Desroches, de Pare, apprenti de M. Huat, hors de concours, prix de persévérance.

MUSIQUE.

1. Tini, de Pare, élève de M. Lantieris, comme compositeur.
2. Faatiraha, de Pare, élève de M. Lantieris, comme exécutant.

PEINTRES.

1. Palmer, de Pare, apprenti de M. Lantieris.
2. Maheite, de Pare, apprenti de Teahu.
3. Titi Brémont, de Pare, apprenti de M. Lantieris.
4. Marce, de Pare, apprenti de M. Lantieris.
5. Aue, de Pare, apprenti de Teahu.

HORLOGERS.

1. Maono, de Pare, apprenti de M. Cressot, avec tous les éloges de la commission.
2. Louis Drollet, de Pare, apprenti de M. Cressot.

BOURRELIERS.

1. Joseph Tibo, de Pare, apprenti de M. Ribollet, avec tous les éloges de la commission.
2. Keck, de Pare, apprenti de M. Ribollet.

FORGERONS.

1. Piri, de Pare, apprenti de M. Chale.
2. Isidore Brémont, de Pare, apprenti de M. Chale.

BOULANGERS.

1. Victor Cadonsteau, de Pare, apprenti de M. Comte.
2. Anni, de Paca, apprenti de M. Lemaitre.

FERRAILLIERS.

1. Maur Butcher, de Hitia, apprenti de M. Estail.
2. John Macartly, de Papeete, apprenti de M. de Greno.

CALFAT.

1. Roo Brémont, de Pare, apprenti de M. Petersen, avec tous les éloges de la commission.

MAÇONS.

1^{re} Division.

1. Tihoni, de Pare, apprenti de MM. Horley et Vernauden.
2. Hitia, de Paca, apprenti de la Mission.
3. Moe, de Paca, apprenti de MM. Horley et Vernauden.
4. Tahara, de Paca, apprenti de M. Horley.
5. Hiraema, d'Arue, apprenti de la Mission.
6. Teahu, d'Arue, apprenti de la Mission.
7. Teamo, d'Arue, apprenti de la Mission.

2^e Division.

1. Tenboe, des Teamotu, apprenti de MM. Horley et Vernauden.
2. Samuera, de Paca, apprenti de MM. Horley et Vernauden.
3. Tani, de Pare, apprenti de MM. Horley et Vernauden.

TAILLEURS DE PIERRE.

1. Manarii, de Papeete.
2. Joseph Auch, de Papeetiri.

Prix d'honneur décernés par la Commission aux plus méritants des apprentis — *Conduite, Assiduité, Persévérance* :

- 1^{er} Prix, donné par M. Bonbridge des Esarts, Gouverneur des Établissements français d'Océanie, à Mamoi, menuisier, apprenti de M. Huat ;
- 2^e Prix, à Maono, de Pare, horloger, apprenti de M. Cressot.

Prix accordés, décernés par la Commission aux plus méritants des apprentis :

- 1^{er} Prix, donné par M. l'amiral du Petit-Thouars, à Joseph Tibo, de Pare, bourrelier, apprenti de M. Ribollet ;
- 2^e Prix, à Roo Brémont, de Pare, calfat, apprenti de M. Petersen.

M. Cressot donne deux prix à ses apprentis comme marque de son contentement pour leur assiduité au travail :

- 1^{er} Prix : Maono (une montre en or) ;
- 2^e Prix : Louis Drollet (des jamaïques).

COMITÉ CENTRAL AGRICOLE ET INDUSTRIEL DE PAPEETE.

Séance du 22 octobre 1881.

PRÉSIDENCE DE M. MARTINY

L'an mil huit cent quatre-vingt-un et le vingt-deux octobre, à huit heures du matin, le comité central agricole et industriel s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances ; étaient présents MM. Martiny, président ; Bouteaud, secrétaire-archiviste ; Liais, Adams, Meul, Cognet et Mari.

Absents : M. Manao, H. Langomazino, Chailier, Tati Salmon et Chapman.

L'ordre du jour de la précédente séance est donné.

M. Bouteau informe M. Manson, M. Martiny excuse M. Robin. M. Liuis s'excuse de n'être pas venu à la dernière séance, et dit à ce sujet qu'il ne reçoit jamais ses lettres en convocation au temps utile; que cela a rien d'étonnant, car les postes de Pâlie très-irrégulièrement: les lettres sont déposées sur la galerie de la chapelle sans autre forme de procès, et peuvent très-bien s'égarer ou être distraites par des malveillants.

M. le président pense que ce fait doit être signalé à M. le Directeur de l'Intérieur, qui certainement prendra des mesures en conséquence.

M. Bouteau a un autre ordre d'idées, il expose au comité que l'année dernière une somme de 1,500 fr. avait été mise en réserve sur les fonds attribués aux primes à donner à l'agriculture. Cette somme était allouée aux colons européens et devait servir à étendre la première année d'immigrants à faire venir. Aujourd'hui plusieurs colons propriétaires de cet argent, ne voyant aucun immigrant arriver, demandent que ces sommes soient appliquées au deuxième paiement des immigrants du convoi d'avril 1880, ou s'ils n'ont pas reçu d'immigrants à cette époque, que les sommes leur soient délivrées, car les plantations se font en ce moment, et ce secours ne peut que leur être utile.

Le comité, appelé à délibérer, est d'avis que ces demandes sont justifiées et doivent être accordées, les immigrants promis n'étant pas venus et rien ne pouvant faire présumer qu'un nouveau convoi sera formé.

M. le président informe ensuite le comité que, conformément à la délibération du 1^{er} octobre, il a écrit à M. le Directeur de l'Intérieur au sujet de l'emploi à donner à l'excédant des fonds encore disponibles au budget de l'agriculture pour cette année.

Ce haut fonctionnaire lui a répondu, le 7 octobre courant, qu'une somme de 5,000 fr. environ restait disponible, et que le comité n'avait qu'à désigner l'emploi qu'il désirait en faire.

En conséquence, le 10 octobre, s'inspirant des vœux émis par le comité, il avait informé M. le Directeur de l'Intérieur que les intentions bienveillantes de notre administration, à l'égard des colons peu heureux et dignes d'intérêt seraient portées à la connaissance de tous par la voie du *Messageur*.

Tous ceux qui pensent avoir quelque droit à ces secours ou encouragements, malheureusement trop restreints, en feront la demande écrite au président du comité central.

Dans les sous-comités de Taravao et Moorea, ces demandes seront aplanées par les sous-comités locaux. MM. les présidents des sous-comités seront invités à vouloir bien faire connaître au comité central les secours et encouragements qu'ils estimeront nécessaires ou utiles dans leurs districts.

M. le président ajoute que la question en ce moment est portée au Conseil d'administration, qui doit y donner une prompt solution.

M. Liuis, prenant la parole, fait observer que le meilleur moyen d'aider l'agriculture et l'industrie agricole est, dès à présent ou dans un avenir prochain, de faire disparaître ces taxes, patentes, etc., qui pèsent sur une classe intéressante à tous les points de vue. Que dans un pays où il y a à peine deux ou trois usines, en mettant des taxes qui entravent la production, ce n'est pas le moyen de convier d'autres usines ou exploitations à s'établir. Il demande donc à ce que cette question ne soit pas perdue de vue par le comité, qui la fera valoir en temps et lieu.

Le comité est d'avis de M. Liuis et partage complètement ses vues.

M. Bouteau rappelle au comité que les séances du comité des finances vont bientôt avoir lieu, et il lui semble que ces démarches devraient être faites auprès du Directeur de l'Intérieur pour qu'un délégué de notre assemblée soit appelé au sein du comité des finances pour défendre notre projet de budget.

Le comité est de cet avis, et demande à ce que M. le Directeur de l'Intérieur en soit informé.

M. le président communique au comité le procès-verbal de l'ouverture du sous-comité d'agriculture à Moorea.

Parmi les différentes questions qui y sont traitées, le sous-comité émet le vœu qu'une somme de 2,000 fr. soit mise l'année prochaine, à la disposition pour être distribuée en primes aux travailleurs les plus méritants.

Le comité central adopte.

Ensuite, un jardin d'essai étant indispensable, il demande qu'une somme dont l'importance sera fixée par le comité central lui soit allouée pour achat ou location d'un terrain.

Le comité central, après délibération, pense qu'il y a lieu d'attendre.

M. Bouteau rappelle au comité que des outils soient achetés et mis à sa disposition.

Le comité dit que cela entre dans ses dépenses générales, et qu'il fera la distribution la plus équitable qu'il pourra, tant à Moorea qu'ailleurs.

Même décision pour les plants et graines qui seront également distribués. Enfin qu'en raison du travail exceptionnel résultant des attributions multiples qui incombent à son secrétaire, le sous-comité demande à ce qu'une somme de 500 fr., à titre de rétribution, soit prévue au budget.

M. Cognet dit qu'il croit que les secrétaires des comités et sous-comités ne doivent pas être rétribués.

M. Martiny n'est pas de cet avis, et fait ressortir que ces fonctions ne sont pas purement honorifiques. Il est évident que celles proprement dites du secrétaire peuvent être gratuites; mais si l'on ajoute au secrétaire la charge et l'entretien des animaux, oiseaux et plantes, cela devient une lourde tâche, qui parfois est onéreuse, et il lui semble que sans rétribution on ne peut pas en imposer l'obligation au secrétaire, qui siège au comité au même titre que les autres membres.

Le comité central, après délibération, et à la majorité, décide:

Qu'une somme de 500 fr., à titre d'indemnité, sera demandée pour le secrétaire du comité de Moorea aussitôt qu'un jardin d'essai sera établi en cette localité.

M. Adams informe le comité qu'il a demandé, il y a déjà longtemps, à Honolulu, des oiseaux nommés *meors*, et qui rendent de tels services dans ce pays que l'administration a cru devoir prendre une décision posant de peines très-sévères ceux qui les tuent; seulement il se présente une difficulté, c'est celle du transport, n'ayant aucune occasion directe entre Honolulu et Tahiti. Il demande donc si le comité est d'avis de faire venir ces oiseaux par la Californie.

Le comité croit qu'il y a lieu d'attendre, afin qu'il puisse prendre des renseignements sur le coût de ce voyage, et peser les avantages et les inconvénients qui peuvent en résulter.

M. Adams ensuite expose que l'on porte très-souvent du gibier au marché, et qu'il signale ce fait à l'administration pour que des mesures soient prises.

M. Bouteau dit que l'on est armé contre les délinquants par l'arrêté du 28 juin 1867, qui applique à certains dispositions de la loi du 3 mai 1844, loi qui du reste sera modifiée prochainement. Un remarquable rapport a été déposé, et une commission de la Chambre des députés vient d'élaborer un projet qui comprend une révision totale de la loi sur la chasse. Il y a tout lieu de supposer que les colonies y seront comprises, et alors le peuplement de nos bois et forêts se fera en toute sécurité. L'administration tient bien la main à ce que ces délits ne se produisent pas; mais avec une police aussi restreinte il n'est guère possible d'arriver à un résultat équitable. M. Bouteau invite donc tous les membres du comité à dénoncer ces chasseurs forcés à la police, qui pourra ensuite faire une enquête et arriver à faire punir les coupables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures.

Pour copie conforme: Le secrétaire-archiviste, E. BUTTEAU.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

Dépêches extraites du *Courrier de San Francisco*.

MORT DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS.

Washington, 6 septembre. — Ce matin, à 4 heures, le président a quitté la Maison-Blanche. Placé dans un car attelé de chevaux, et disposé spécialement pour lui, il a été conduit au dépôt du chemin de fer pour être transporté à Long Beach. A son arrivée à la gare, les chevaux ont été dételés et le wagon placé sur la voie. A 6 h. 30, le train présidentiel quitta Washington.

Baltimore, 6 septembre, 8 heures du matin. — Le président supporte parfaitement les fatigues du voyage. Le lit sur lequel il repose est si bien disposé qu'il ne ressent aucune secousse.

Elberon (N. J.), 17 septembre, 1 h. après-midi. — Ce matin, vers 7 heures, le président a eu quelques frissons qui ont duré vingt minutes. Durant ce temps, il avait 137 pulsations. Après cette crise il a été pris de vomissements: ses pulsations sont tombées à 120; sa température était de 101, et sa respiration de 24. Son état est décidément très-grave, d'autant plus que les frissons peuvent se renouveler. Hier soir, il a ressenti des douleurs d'estomac. Le Dr Boynton assure que, dans le cas présent, les frissons sont les plus mauvais symptômes que l'on puisse voir. La plus grande inquiétude règne à Long Beach.

Elberon, 19 septembre. — Le président Garfield est mort ce soir à 10 h. 35 m. Il n'a pas eu d'agonie et a tranquillement rendu le dernier soupir.

Long Beach, 20 septembre, 1 h. du matin. — Quelques instants avant de mourir, le président se plaignait d'éprouver dans la région du cœur de violentes souffrances. Ce sont là ses dernières paroles. Ses médecins supposent que sa mort a été causée par quelques caillots de sang formés dans le cœur. C'est le Dr Bliss qui, le premier, a été informé des douleurs ressenties par le président. En entrant dans la chambre du malade, il a de suite annoncé que sa fin était proche. Les membres de la famille, prévenus aussitôt, sont arrivés immédiatement. M^{me} Garfield supporte l'épreuve avec courage et résignation.

New-York, 20 septembre, 3 h. 15 du matin. — Conformément à la dépêche adressée par les membres du Cabinet, le vice-président Arthur vient de prêter serment comme président des États-Unis entre les mains de MM. John R. Brady et Donahue, juges de la Cour Suprême. Cette formalité a été remplie à la demeure du vice-président, 124 Lexington Avenue, à 2 h. du matin.

Washington, 22 septembre. — La dépêche suivante est parvenue au ministère d'État:

« Le président de la République française à M. Arthur, vice-président des États-Unis, à Washington.

« Mont-sous-Vaudrey, 20 septembre. — J'apprends à l'instant que le président des États-Unis est mort, malgré les soins intelligents dont il a été l'objet. Veuillez exprimer toutes mes sympathies à M^{me} Garfield, dont le courage a excité la plus vive admiration.

Accepter aussi, en mon nom et en celui de la France, l'expression du plus profond chagrin que nous avons éprouvé en apprenant le dénouement du crime odieux dont M. Garfield est la victime.

« Signé : GREVY. »

A cette dépêche, il a été répondu par la suivante :

« Au président de la République française à Mont-sous-Vaudrey.
« Les sympathies que vous exprimez à M^{me} Garfield, en votre nom et en celui de la République française, sont profondément et hautement appréciées en ce moment de deuil national.
« Signé : C. ARTHUR. »

FRANCE.

Paris, 4 septembre. — Le deuxième tour de scrutin a donné, à Paris, les résultats suivants : Godelle, bonapartiste, a été battu à Passy. Tony Révilon, intransigeant, et Maret, radical, ont défait Ranc et Sick, gambettistes. Laisant a été élu à Nantes. Peytral, Duverdiér et Camescasse ont été élus respectivement à Marseille, à Lyon, à Besançon et à Brest. En résumé, vingt républicains et un monarchiste sont élus. Les bonapartistes ont perdu deux sièges et les monarchistes un.

Paris, 5 septembre. — Le deuxième tour de scrutin a donné le résultat suivant : 56 républicains, 3 monarchistes et 5 bonapartistes ont été élus. Les républicains gagnent 10 sièges. En résumé, et à l'exception des colonies dont le résultat n'est pas encore connu, la Chambre se composera de 459 républicains, 47 bonapartistes et 41 royalistes.

ALGÈRE. — TUNISIE.

Paris, 7 septembre. — L'attention du gouvernement est attirée par la possibilité d'une famine en Algérie. L'occupation de la ville de Tunis et autres points de la Régence est devenue une nécessité militaire. M. Roustan, ministre de France résidant à Tunis, demande que les troupes françaises qui occupent la Régence soient portées à 120,000 hommes.

Paris, 27 septembre. — Un engagement sérieux a eu lieu samedi au sud de Souasse. Les Arabes avouent avoir eu une cinquantaine d'hommes tués et beaucoup de blessés. Les pertes des Français ne sont pas connues. Deux tribus importantes sont prêtes à se soulever si on proclame la guerre sainte. Vingt-huit mille hommes se dirigent sur la Tunisie ont été embarqués à Toulon.

Tunis, 28 septembre. — Le camp tunisien d'Ali-Bey, situé à quelques milles de Tunis, a été attaqué par cinq mille insurgés ; mais après un engagement de huit heures ces derniers ont été repoussés.

Tunis, 29 septembre. — Les insurgés reçoivent de Souasse des armes et des munitions. Afin d'empêcher ce ravitaillement, les Français ont établi un cordon militaire qu'on ne peut franchir sans permission.

ÉGYPTE.

Le Caire, 10 septembre. — Quatre mille hommes de troupe, avec 30 pièces d'artillerie, se sont rendus devant la demeure du vice-roi. Ils ont demandé la convocation des notables, la démission du ministère, l'octroi d'une constitution et l'augmentation de l'armée. Aussitôt que le représentant de la Grande Bretagne a eu connaissance du fait, il s'est rendu, accompagné du corps consulaire, au palais du Khédive et a négocié avec les colonels des régiments soulevés. Finalement il a obtenu du vice-roi un décret chargeant Cherief Pachà de la formation d'un nouveau cabinet. Les troupes se sont ensuite retirées ; mais on croit généralement que cet incident annulera l'occupation de l'Égypte par des troupes européennes.

Le Caire, 11 septembre. — Vendredi dernier, le représentant britannique et Stoue Pachà n'ont pas quitté le vice-roi. Ce dernier a fait preuve de courage et de fermeté vis-à-vis de ses régiments insoumis. Ourabi Bey, le principal meneur de la rébellion, a demandé au chemin de fer le transport, de Ismailia au canal de Suez, de 3,000 hommes dans le but de s'opposer au débarquement de troupes étrangères qui doivent se trouver à bord du *Serapis* attendu à Port Saïd. La navigation du canal de Suez est menacée. Le consul des États-Unis, Wolff, auquel on avait offert la présidence du nouveau cabinet, s'est retiré.

Le Caire, 12 septembre. — Les officiers révoltés ne veulent pas accepter les concessions du vice-roi ; ils demandent au contraire qu'il soit fait droit à leurs premières réclamations. Ils se valent d'être appuyés par 80,000 Bédouins.

Le Caire, 13 septembre. — Les officiers des troupes mutinées ont signé un acte de complète soumission au Khédive.

Londres, 18 septembre. — D'après une dépêche d'Alexandrie, on craint que l'arrangement actuel ne soit qu'une sorte d'armistice et que l'armée ne reçoive des encouragements de Constantinople.

Le Caire, 18 septembre. — Les principaux indigènes demandent une convocation des notables.

NOUVELLES DIVERSES.

Dantzig, 8 septembre. — Une entrevue a eu lieu en cette ville entre les empereurs d'Allemagne et de Russie.

Venise, 15 septembre. — Le roi et la reine d'Italie ont ouvert aujourd'hui le congrès de géographie. M. Ferdinand de Lesseps a prononcé le discours d'ouverture.

Venise, 19 septembre. — A la réunion du sixième groupe du congrès de géographie, M. de Lesseps a parlé du canal de Panama. Il a dit qu'il n'est pas manifesté d'épidémie à Panama. Quelques cas seulement de fièvre jaune s'étaient produits, et ceux-là avaient été importés de l'étranger.

MOUVEMENT COMMERCIAL.

Du 25 octobre au 30 novembre 1881.

NAVIRES ENTRÉS.

27 octobre — Goël. française *Stella*, de 60 ton., cap. Wilmot, ven. des Tuamotu ; Société commerciale de l'Océan armateur ; le capitaine chargeur ; lot marchandises retournées, 1^{er} grenier nacre. Société commerciale de l'Océan consignataire.

31 octobre — Goël. américaine *Gresham*, de 137 ton., cap. Burns, ven. de San Francisco ; A. Crawford et C^{ie} armateurs ; Wilkens et C^{ie} chargeurs : 250 nattes riz, 20 1/2-barils et 105 caisses saumon, 5 barils beurre ; 170 douques biscuit, 10 1/2-encs farine, 100 caisses huile de schiste, 10 1/2-barils sucre, 10 caisses bougies, 2 caisses opium, 1 caisse coton, 6 1/2-barils bœuf, 2 1/2-barils porc salé, 5 caisses plomb, 10 caisses pommes de terre, 4 caisses oignons, 10 sacs org., 5 caisses fruits, 13 machines à coudre, 1 baril mastic, 2 caisses ferblanterie, 1 colis marmelles, 9 barils cacao, 6 colis pelles, 1 caisse hameçons, 17 caisses marchandises diverses, 45 caisses quincaillerie, 3 rouleaux toile à voile, 2 caisses chaises, 1 boîte rasoir, 1 caisse pommes, 1 paquet herminette, 1 paquet éponges, Société commerciale de l'Océan consignataire ; — Turner et Ronelle chargeurs : 5 halles toile à voile, 1 caisse couli, 1 caisse drap de lit, 10 douques biscuit, 100 nattes riz, 12 rouleaux cordage, 27 barils clous, 3 caisses plomb de chasse 6 barils quincaillerie, 4 paquets pelles, 20 1/2-sacs farine, 30 caisses pommes de terre, 5 caisses oignons, 1 caisse poudre, Turner et Chapman consignataires ; — Oscar Bass chargeur : 1 caisse verrerie, 2 caisses cartes, 1 caisse aide. Sophia Hoare consignataire ; — Freeman, Smith et C^{ie} chargeurs : 80 1/2-sacs farine, 15 caisses saumon, 15 barils bœuf salé, 5 caisses saindoux, 5 caisses lait concentré, 20 1/2-barils porc salé, 3 caisses fers à repasser, 4 caisses marchandises sèches, 1 halle sacs. Higgins consignataire ; — P.-S. Sabaté et C^{ie} chargeurs : 4 caisses droguerie, P. Cardella consignataire ; — W.-S. Badger chargeur : 6 c. mercerie, 6 c. saumon, 6 c. entre, 1 c. papeterie, W.-F. Walker consignataire ; — Frank Dexter chargeur : 1 c. dani, 4 barils choucroute, 1 sac farine, 1 c. morue, 2 c. raisins, 3 c. oignons, 10 c. pommes de terre, Dexter consignataire ; — Samuel Hill chargeur : 2 caisses machines à coudre, De Grend consignataire ; — Man-Lee et C^{ie} chargeurs : 12 paquets marchandises chinoises, 30 sacs org., Quong-Hoy consignataire ; — George Louis chargeur : 10 caisses huile de schiste, 1 caisse chausures, 1 caisse papier, 1 caisse denrées, 1 caisse châles, 1 caisse cotonnade, Maxwell consignataire ; — Thayer chargeur : 1 paquet instrument d'agriculture, 1 caisse quincaillerie, 1 caisse harma, 1 caisse papeterie, 1 caisse ferblanterie, 1 caisse cigares, 1 caisse pommes, 1 caisse dani, C. Coppenrath consignataire ; — Murphy Grant et C^{ie} chargeurs : 9 caisses et 1 halle marchandises sèches, 1 halle toile, Roy consignataire ; — J. Pinet chargeur : 25 sacs org., 1 baril soude, 1/2-baril bière, 1 planches de fêne, 8 sacs son, 20 c. huile de schiste, J. Lambert consignataire ; 20 c. huile de schiste, 1 c. marchandises sèches, 1 c. sauc., 1 paquet papeterie, 1 c. broches, 2 paquets savon, 1 c. cotonnade, 1 c. sel, 1 c. dani, 2 c. noix, Hoy consignataire ; 1 halle coton, 1 caisse ressorts, 1 caisse sellerie, 1 rouleau cuir, Ribollet consignataire ; — Son-Chong-Yuen et C^{ie} chargeurs : 100 nattes riz, 3 boîtes tabac, 30 caisses huile de schiste, 35 paquets marchandises chinoises, 10 barils saumon, 1 caisse poissons secs, 10 caisses pommes de terre, 30 sacs org., 2 caisses oignons, Kung-Lee et C^{ie} consignataires ; — L. Blum chargeur : 10 barils farine, 3 barils bœuf salé, 5 barils porc salé, 2 caisses saumon, 25 caisses huile de schiste, 3 caisses lait concentré, 15 caisses conserves, 2 barils beurre, 1 caisse huile de ricin, 30 nattes riz, 1 caisse cotonnade, E. Laire consignataire ; — J. Pinet chargeur : 1 caisse aide carbonique, 1 baril poudre de maïs, Hills consignataire ; 3 douques biscuit, 2 sacs org., 1 sac haricots, 1 caisse pommes de terre, 1/2-baril sucre, Langoumzin consignataire ; 7 halles cotonnade, 1 halle échantillons, à ordre ; 25 sacs org., 1 sacs blé, 25 caisses pommes de terre, 3 caisses oignons, 1 caisse voiture, 1 paquet roues, 1 paire fleches, 1 caisse harma, 1 paquet fouteils, 1 caisse verrerie, 1 caisse marbre, P. Matériel consignataire ; 3 sacs org., 2 sacs blé, 1 caisse parfumerie, 5 caisses cotonnade, Broillet consignataire ; 25 barres fer, la Mission consignataire ; 5 caisses pommes, 20 douques biscuit, 10 caisses pommes de terre, 3 caisses oignons, 20 1/2-sacs farine, 10 sacs son, 10 sacs org., 2 caisses pâtes, 2

Archives PF-Messenger-03/11/1881



PARTIE LITTÉRAIRE

PHILIPPE MESSAROS

OU LE DÉVOUEMENT D'UN FILS.

Une famille grecque.

(Suite.— Voir le précédent numéro.)

PHILIPPE MESSAROS

AORE RA TE AUARO O TE HOE TAMAITI.

Te hoe fofiti tetetia.

(O muritua.— Ahie i te numeroi maa 'e tele.)

Insensiblement les couleurs de la santé reparurent sur ses joues, et son ami eut la joie de le voir rechercher des compagnons de jeux et retrouver la gaieté de son âge. Il put espérer alors que l'enfant surmonterait son chagrin et se reprendrait courageusement à la vie. Philippe cessant d'ailleurs pour son père adoptif une profonde reconnaissance, qu'il témoignait par les égards les plus affectueux, et il était bien rare que Micacé eût à se plaindre de lui. Soumis et plein de bonne volonté, il croissait en taille et en intelligence, devenait un bel adolescent. Sa bonne mine, son caractère ouvert et son cœur généreux le faisaient aimer de tous; pour Micacé, il bénissait le jour où il avait reçu ce cher enfant sous son toit. Sans doute ils avaient eu à lutter contre les privations, car le gain modique de Santos ne suffisait pas toujours à leur double entretien; mais ils supportaient ces moments de gêne avec une égalité d'humeur qui donnait la mesure de leur paix intérieure et de la sérénité de leur âme.

A l'âge de quatorze ans, Philippe fut reçu par la confirmation dans l'Église chrétienne. Dès lors il put aider son père adoptif dans son pénible labeur, et prit à sa charge une partie de ses leçons. Il consacrait toute la matinée à cette tâche, dont il s'acquittait avec beaucoup de zèle et d'intelligence. Le reste du jour était employé à des courses dans les forêts ou sur le rivage de la mer. Il ramassait des plantes rares, des minéraux et des coquillages; mais il ne rapportait jamais rien de ce butin à la maison. Micacé

I haere rii maite noa te maitaia raa e te uote raa i nia i to'na rau paparia, e oaoa 'tura to'na hoa i te hio raa ia'na i te imi haere raa i te tamarii rii no te hauri haere raa, e i te titau raa i te manao rearea e au i to'na ra matahiti.

Tia 'tura ia'na ia tiaturi e, ua itoitio rau taata maitai i ra i te titau raa i to'na maitai, e i te faaore raa 'tu i to'na ra oto. Ua tupu aora râ hoi i roto ia Philia no tana metua tane faaamu no'na ra, te hoe haamano rau hohoho i ta'na rau mau hamani maitai, o ta'na e faaita i na roto i te aurore e te here ia'na, e aita roa hoi e tumu e tia ia Miteara i te faashapa e te avau mai ia'na. No te au aurore e te faaoro, te haere ra to'na tino i te rahi raa, te tupu aora te rahi raa o te maramarama i roto ia'na, e to riro ra oia e pipi maitai e te paari. Ua here hia mai hoi oia e te taata 'toa no to'na mala maru, te manao au maitai; aora râ o Miteara ra te haamaitai ra oia i te mahano i farii mai oia i te teneti maitai i here rahi i raro se i te riro ra utuafare. Oia mau, e riro e rave rahi to raua faad raa i te mau mea e ore e roa mai ia raua, no te mea aita roa e ravei pinepine raa te moni iti haahai a Miteara Tataoti i te hoe haere raa i te mau mea e au no te raua ra tino; ua faaoromai maide râ raua i tei reira ra mau taine ahoaho, mai te manao hoe i te faaita raa mai i te hau i roto ia raua e te ananataa o to raua ra aau.

I te roa raa te ahuru ma maha o te matahiti faatuhinu hia ihora o Philia i roto i te haapao raa teretitia. E mai reira, nehenehe atura ia'na ia tauturu i to'na metua tane faaamu i roto i ta'na ohipa teiaha rahi; e haapao atura oia i te hoe paean o ta'na mau ohipa haapii rau. Ua faataa oia i te poiopi e haapao i taata tubaa ohipa ra, o tei ravehia e ana mai te itoitio maitai e te maramarama. Te ahiahi rau ua haapao hia ia e ana e ohi haere raa na'na na roto i te uru rau e aore ra na tahatai. E ohi haere oia i te mau rau rii moe i te mata taata, te hoe mau oia no roto i te repu fene, e te pûpû rii; aita roa 'tu râ oia e afai noa mai i tei reira mau toara rii i te utuafare. Ua vaiho noa o Mi-

lui laissait toute sa liberté, heureux de voir son cher Philippe faire dans ses excursions provision de force et de santé.

Souvent aussi il se rendait sur le port, et là il aidait les matelots à charger et décharger les navires. Il s'y prenait avec tant d'adresse et travaillait si vaillamment, que les marchands et les capitaines l'employaient de préférence à tout autre portefaix, et le rémunéraient plus généreusement. chose étrange! Philippe, qui n'avait d'ailleurs rien de caché pour son père adoptif, lui faisait un mystère de cette occupation, et afin de n'être pas surpris, il choisissait pour travailler sur le port les jours où il savait que Micacé était lui-même occupé par ses leçons jusqu'au soir. Quant à l'argent que gagnait Philippe à ce métier, il n'en paraissait jamais rien, et lui seul savait ce qu'il devenait. Assurément il ne le dépensait pas pour son usage; ses vêtements étaient des plus modestes, quoique toujours parfaitement propres; il n'avait pas, comme ses jeunes compagnons, le goût des armes brillantes et des objets de prix; enfin il ne dépensait jamais un para pour ses plaisirs. Et cependant nul doute que son travail manuel d'une part, de l'autre le produit des plantes, minéraux, coquillages et autres raretés qu'il vendait aux marchands ou aux matelots ne lui procurassent d'assez bons profits. Que faisait-il donc de cet argent? où le déposait-il? Jamais il n'en soufflait un mot à qui que ce fût, et Micacé lui-même l'ignorait complètement.

Philippe venait d'atteindre sa dix-septième année. Dans toute l'île de Candie il n'y avait pas un seul garçon de son âge qu'on pût lui comparer pour la vigueur et la beauté. En dépit de la pauvreté de son costume, on ne pouvait le rencontrer sans être frappé du charme de ses traits et de la noblesse de sa démarche. Chacun l'aimait et l'estimait parce qu'il était doux et serviable envers tous, sage et vertueux dans sa conduite.

(La suite au prochain numéro.)

taera ia'na ia haapao noa oia i to'na hinaaro, no te fanao i te hio raa i ta'na ra tamaiti here ia Philia i te faaahai raa i te itoitio e te maitai i roto ia'na i roto i ta'na rau mau ori raa.

E haere pinepine atoa hoi oia i te vaihi tapae rau pahi e tauturu oia i reira i te maitari te faatomo raa i te pahi e te huri rau mai i te toa i uta. No to'na viliviti e haapapu maitai i te rave raa i tei reira mau huri ohipa, oia nae à te ravehia mai namua e te mau hoo toa e te mau raaita pahi e rave i ta ratou ra mau ohipa, eia te tahi mau taata e atu, e moni huru rahi se hoi ta'na i ta te tahi pae ia aulua hia mai. E mea maere rahi! o Philia nei, no te mea, aita roa ta'na e mea hama noa'e i to'na metua tane faaamu oia i tei reira e aita roa mau ohipa e ravehia e ana ra, e ia ore hoi ia'na itea hia, e haapao maitai. A ia o Philia i te mau mahana e fifi ai o Miteara i ta'na mau ohipa haapii rau e tae noa, i te ahiahi; e haere ai oia e rave ai i te ohipa i te vaihi tapae rau pahi. Aora i te moni e roa mai ia Philia no tei reira ohipa, aita roa i ta itea noa hia'e te huru, e oia'nae ra tei te i te vaiaara o taau moni ra. Aita roa mau râ hoi oia i haamano i taau moni ra no to'na rau mau hinaaro, to'na mau ashu ra o te ashu rii nei à ia, e mea rii mâ maitai râ hoi; aita roa hoi oia i au noa'e i to'na rau mau hoo rii api i te faahinaaro haere noa rii i te mau mahuaa tamai ananana maitai e te mau mau toa hoo rahi; aita roa 'tu oia e haamata noa'e i te hoe para iti no to'na rau mau hinaaro. Eia roa mau à hoi e hape noa'e te manao e, e faulaa rii mau à ta'na e roa mai no te ohipa e rave haere hia e ana, te tahi ia, e te tahi ra hoi, no te mau rau rii, te ofai, te pûpû rii e te tahi atu à mau toa rii moe i te mata taata ta'na e hoo haere na te mau hoo toa e aore ra, na te mau maitari. Teaha maitari ra oia i taau moni ra? Teieba to'na vaiho raa i taau moni ra? Aita roa oia i faaita noa'e i te taata 'toa, e o Miteara 'toa iho i te vai maua raa i tei reira.

Roa ihora ia Philia te ahuru ma bitu raa o to'na matahiti. I roto i taau fenua ta'na oia Candie ra, aita roa ia tei hoe tamaiti i to'na ra anotau te fia i te taata ia faamu mai ia'na no te itoitio e te purutu rahi. A ino noa 'tu ai te ahui i oia iho ia'na ra, aita roa ia e taata e farerei mai ia'na e ore te maere i te aia i to'na ra mala, e te hanahana maitai o ta'na ra haere. Ua here, e au au te taata 'toa ia'na no te maru e te tauturu i te taata 'toa.

(Ei te Faa i mau nei te vaihi no muri ibi)